

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023 A 18H15

PRESENTS : Madame Barnouin Karina, Messieurs Raineri Gérard, Morales David, Bolle Erick, Marchwacki Éric, Dutfoy Guillaume, Reynaud Yohan, Abély Michel.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE UN POUVOIR : Mme Poyol Julie pouvoir à M. MARCHWACKI Eric et M. COLIN Hubert pouvoir à M. REYNAUD Yohan

Secrétaire de séance : Barnouin Karina

Début de séance : 18h27

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance.

1- Changement du lieu de séance du conseil municipal

Après lecture du projet de déplacer les réunions du conseil municipal ainsi que les célébrations des mariages et le bureau de vote lors des scrutins à venir en un autre lieu que la mairie à compter du 1er septembre 2023 et de retenir comme lieu le restaurant scolaire situé 84 rue de la Magdeleine à Saint-Marcellin-lès-Vaison qui répond aux critères de l'article L.21217 du Code Général des Collectivités Territoriales

Voté à l'unanimité

2- Convention de partenariat portant sur le pont St Romain/St Marcellin les Vaison

Après lecture de la convention, la participation de notre commune pour moitié du montant des travaux est de 4 598,03 Euros

Voté à l'unanimité

3- Sécurisation des abords de l'école : devis

Devis de l'entreprise BRAJA d'un montant HT 30 878,50 Euros pour l'extension et l'aménagement du parking

Voté à l'unanimité

4- Création restaurant/commerce : devis missions Contrôle Technique (CT) et Coordination Sécurité

Nous avons reçu 2 réponses :

ALPES CONTRÔLES : CT = 4650€ HT Coordination SPS = 2065€ HT

SOCOTEC : CT = 3200€ HT Coordination SPS = 2200€ HT

Les membres du conseil demandent une analyse plus poussée des contrats pour prendre une décision

5- Tarification centre de loisirs 2023/24

Il convient de fixer les tarifs du centre de loisirs pour l'année scolaire 2023-2024 il est utile de maintenir le quart d'heure supplémentaire d'ouverture du centre de loisirs, le soir, soit une garderie jusqu'à 18h15. Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial, à savoir :

- Quotient familial inférieur ou égal à 1 196 € = 1 € l'acte
- Quotient familial supérieur à 1 196 € = 1 € 20 l'acte
- Non présentation de justificatif = 1 € 20 l'acte

Voté à l'unanimité

6- Local comité des fêtes

M. Le Maire propose 2 cellules de stockage d'occasion qui seront installées à côté du garage communal pour local au comité des fêtes car après la fête du village tout le local actuel doit être vidé en vue des prochains travaux.

7- Manifestation estivale 2023

Dans le cadre des Rendez-vous du parc du Ventoux un concert au village « musique de la Provence à l'Écosse » à Saint-Marcellin-lès-Vaison au château de Taulignan le samedi 19 août de 21h à 22h30.

8- Décision du maire

Une Webcam avec hauts parleurs ont été achetés pour les besoins de réunion ou formation en Visio de la secrétaire : 91.00 € HT

Paiement des honoraires du commissaire enquêteur : 782.06 € TTC

9- Questions diverses

M. Bolle Erick nous informe de l'avancé de notre PLU, PADD 3 tomes ont été revus et on passe à la phase règlement, viendra ensuite la réunion publique.

Lecture est faite du courrier pour l'implantation sur notre commune de signalisation du jalonnement de l'itinéraire du tour du Ventoux à vélo.

Nomination de délégué pour :

Qualité de l'air Barnouin Karina

OGM Marchwacki Eric

Risques majeurs Bolle Erick

Déchets Morales David

M. Marchwacki confirme l'achat de 4 calculettes pour les élèves de CM2 qui partent au collège.

Levée de séance à 19h50.



M. le Maire
Gérard RAINERI